



Peut-on convertir une simple procuration en un acte notarié

Par **hadjila**, le **18/07/2008** à **00:33**

bonjour à tous, je m'appelle Hdjila AMAR, je suis copropriétaire d'un bien immobilier avec mon ex. ce dernier a disparu depuis plusieurs années. mais avant celà, il m'avait envoyé une procuration signé par lui devant un officier d'état civil dans une mairie, par laquelle il m'autorisait à vendre la copropriété. cependant, j'ai été confrontée à refus catégorique. on a exigé de moi un acte notarié, que je ne pourrai plus jamais obtenir, puisque mon ex ne donne plus signe de vie depuis longtemps. je vous saurai gré, de bien vouloir me guider dans ma démarche et de me conseiller quant aux procédures à suivre et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous aurez besoin, et vous remercie d'avance pour votre éventuelle réponse.